



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2026-112

PUBLIÉ LE 17 MARS 2026

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2026-03-17-00005 - Arrêté DOS-GRHH-2026-48 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin (Oise) (3 pages)

Page 3

R32-2026-03-13-00015 - ARRETE DOS-SDDFGRHSS N° 2026-13 RELATIF A LA COMPOSITION DU JURY DE L'EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS POUR L'ANNEE 2026 A SIMUSANTE CENTRE DE PEDAGOGIE ACTIVE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE (2 pages)

Page 6

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France / Direction de la stratégie et des territoires

R32-2026-03-06-00006 - Arrêté n° 2026-007 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSDU modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne (7 pages)

Page 8

R32-2026-03-06-00007 - Arrêté n° 2026-008 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne (7 pages)

Page 15

Cour administrative d'Appel de Douai /

R32-2026-03-17-00004 - Arrêté de la Cour Administrative d'Appel désignant les assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France (2 pages)

Page 22

R32-2026-03-17-00003 - Arrêté de la Cour Administrative d'Appel désignant les assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France (2 pages)

Page 24

ARRETE DOS-GRHH-2026-48

**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU CENTRE HOSPITALIER DE CHAUMONT-EN-VEXIN (OISE)**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

- Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L6143-5, L6143-6, et R6143-1 à R6143-4;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-15 ;
- Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. GILARDI Hugo ;
- Vu l'arrêté N°DOS-SDES-GRHH-2021-34 du 24 mars 2021 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin;
- Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants;
- Vu les désignations par Madame la Préfète de l'Oise concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;
- Vu les représentants du personnel ;
- Vu le compte-rendu de la commission médicale de la commission médicale d'établissement du 16 décembre 2025 désignant Monsieur le docteur Jean JUPIN en qualité de représentant de cette commission au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin ;

Vu le courrier de la confédération générale du travail en date du 17 mars 2026 désignant Madame Isabelle SOBEZAK en qualité de représentante du personnel au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin ;

Considérant la vacance du siège de personnalité qualifiée désignée par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France suite au décès de Madame Christiane HUCHET ;

ARRETE

Article 1^{er} :

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin est celle fixée en annexe 1.

Article 2 :

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication aux recueils des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 :

Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France et la directrice du centre hospitalier de Chaumont-en-Vexin sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 17 mars 2026

Pour le directeur général et par délégation,

La responsable du service
Gestion des ressources humaines hospitalières

Marlam PETROSYAN



ANNEXE 1 (ARRETE DOS-GRHH-2026-48)

COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Madame Emmanuelle LAMARQUE, maire de la commune siège de l'établissement;
- Monsieur Sébastien MARIE en qualité de représentant de la communauté de communes du Vexin-Thelle ;
- Madame Sophie LEVESQUE, en qualité de représentante de la Présidente du conseil départemental de l'Oise.

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame Bénédicte MAIGRET, en qualité de représentante de la commission de soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques;
- Monsieur le docteur Jean JUPIN, en qualité de représentant de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Isabelle SOBEZAK en qualité de représentante désignée par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Une personnalité qualifiée en attente de désignation par le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;
- Madame Joëlle DE ROCKER et Madame Georgette LEMAIRE (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Oise), en qualité de représentantes des usagers désignées par la Préfète de l'Oise.

**ARRÊTÉ DOS-SDDFGRHSS N° 2026-13 RELATIF À LA COMPOSITION DU JURY DE L'ÉPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT
DE CAPACITÉ POUR EFFECTUER DES PRÉLÈVEMENTS SANGUINS POUR L'ANNEE 2026
A SIMUSANTE CENTRE DE PEDAGOGIE ACTIVE AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'AMIENS-PICARDIE**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L4352-1 à L4352-3 et R4352-13 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de Santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France –M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2006 modifié fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS des Hauts-de-France DOS-SDDFGRHSS N° 2026-14 du 13 mars 2026 relatif au calendrier annuel 2026 des épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins organisées à SimuSanté Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie ;

Vu la décision DOS-2023-845 du 7 décembre 2023 portant désignation des agents pouvant représenter le directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France au sein du jury des épreuves pratiques du certificat de capacité de préleveur sanguin organisées dans la région Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France (ARS) ;

Sur proposition du directeur de SimuSanté Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie ;

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2026, le jury pour les épreuves pratiques du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'examens de biologie médicale prévues à l'article 8 de l'arrêté du 13 mars 2006 modifié susvisé se déroulant à SimuSanté Centre de Pédagogie Active au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie est composé de :

- Monsieur PRALAT Arnaud, représentant le directeur général de l'ARS, président ;
- Madame TOTET Anne, Médecin Biologiste au Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie.

Le secrétariat du jury est assuré par les services de l'agence régionale de santé.

Article 2 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 13 mars 2026

**Pour le directeur général
et par délégation,**

Dr Sophie AUGROS
Sous-directrice Démographie, Formation et Gestion
[des Ressources Humaines](#) du système de santé



**Arrêté n° 2026-007 SDSDG modifiant l'arrêté n° 2022-034 du 3 juin 2022 SDSDU modifié
fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9 et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé (ARS) et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-034 du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé ;

ARRETE

Article 1 - L'article 1 de l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-081 SDSDU du 28 novembre 2022 modifié susvisé est modifié comme suit :

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Éloi GOULLIEUX, FHF Hauts-de-France, devient titulaire en remplacement de Zakaria LAYA.

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

Kaddour SAHLI, NEXEM, titulaire

Christine DEHOUX, FHF Hauts-de-France, devient titulaire en remplacement de Catherine CHARLES-ALFRED.

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Aurélié ANTOINE, Les Francas de l'Aisne, suppléante de Stéphanie CORMIER, en remplacement de Daniel COPPIN.

Murielle HYACINTHE, suppléante de Caroline PAUWS, est supprimée de la composition de cette instance.

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)

Laurence BOURGEOIS est supprimée de la composition de cette instance.

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

Nelly GOUJON, suppléant de Gisèle RIGAUT, est supprimée de la composition de cette instance.

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

Carine ROUSSEL, Sous-préfète de Soissons, titulaire

Luc RENARD, Directeur Départementale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS), suppléant

Article 2 - La version consolidée de la composition du CTS apparaît sous forme de tableau en annexe unique du présent arrêté.

Article 3 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 - Le directeur de la stratégie et des territoires de l'ARS est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 06 mars 2026

**Pour le directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,**

~~Pour le Directeur Général et par délégation,
Le directeur de la Stratégie et des Territoires~~

~~**Gwen MARQUE**~~

Gwen Marqué

ANNEXE
Tableau de composition du CTS de l'Aisne

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Présidence : Missions de président assurées par le Vice-Président (Christian VANNOBEL)

Collège 1 : Professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

a1) Représentants des personnes morales gestionnaires de ces établissements :

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontreé (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Éric LAGARDÈRE - Centre Hospitalier de Soissons (FHF)	Julien DUPAIN - Centre Hospitalier de Laon (FHF)
3	Rémi PIOT – Hôpital privé St Claude de Saint-Quentin – (FHP)	Éric PETIT - Hôpital de Villiers Saint Denis (FEHAP)

a2) Présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement :

4	Éloi GOULLIEUX, Président CME du CH de Laon (FHF) <i>(nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (FHF) (nouveau)</i>
5	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>En attente de désignation</i>
6	Maud PERCQ - Présidente CME Clinique de la Roseraie Soissons - (FHP)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

7	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephase (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
8	Kaddour SAHLI – Association AEI Tergnier (NEXEM) <i>(nouveau)</i>	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)
9	Jérôme COUSTENOBLE - Maison de retraite Saint Vincent de Paul à Origny en Thiérache (FEHAP-URIOPSS)	Bertrand DUFERME - Foyer de Vie "La Tour de Rocourt" à Saint-Quentin – APF France Handicap (FEHAP)
10	Nicolas GAULIER - Résidence Bellevue à Saint-Gobain (SYNERPA)	Dominique VILLA - Association d'aide et de garde à domicile de l'Aisne - AAGDA (URIOPSS)
11	Christine DEHOUX - HINOVE (FHF) <i>(nouveau)</i>	<i>En attente de désignation (FHF) (nouveau)</i>

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

12	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Aurélien ANTOINE - Les Francas de l'Aisne <i>(nouveau)</i>
13	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
14	Caroline PAUWS - SATO Picardie	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

d) Représentants les professionnels de santé libéraux, dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

d1) Représentants des médecins

15	Aimeric LEFETZ	Christine SCHLICK-LEFETZ
16	Abdelouahab ZARAA	Philippe TREHOU
17	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>

d2) Représentants des autres professionnels de santé

18	Christophe LEMAN - URPS Chirurgiens-dentistes	Fabienne RAMPENBERG - URPS Pharmaciens
19	<i>En attente de désignation</i>	Fabrice KAZEK - URPS Orthophonistes
20	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes

e) Représentant des internes en médecine de la ou des subdivisions situées sur le territoire du conseil

21	Julien MONJE – SAPIR-IMG	Jérôme DELÉCRIN – BIP
----	--------------------------	-----------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

f1) des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé

22	Claire INGELAERE - MSP la Faïencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faïencerie de Sinceny
23	Alexandra MESSIASSE - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)	Ingrid VRAND - Association Laonnoise de Soins (URIOPSS)
24	<i>En attente de désignation</i>	Isabelle SEGALL, DAC Appui Santé Aisne

f2) des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires

25	Jean-Michel DUCROCQ - CPTS Nord Aisne	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------------------------------	----------------------------------

f3) Des communautés psychiatriques de territoire

26	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

27	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

28	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

Représentants des autres ordres des professions de santé :

Représentant de l'ordre des Infirmiers

29	Isabelle GUYARD	Noëlla FRITTE
----	-----------------	---------------

Représentant de l'ordre des Pharmaciens

30	Florian PONTHEUX	Caroline TEMPLEMENT
----	------------------	---------------------

Représentant de l'ordre des Chirurgiens-dentistes

31	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

Représentant de l'ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes

32	Anne MARQUAIS	<i>En attente de désignation</i>
----	---------------	----------------------------------

Représentant de l'ordre des Pédiçures-Podologues

33	Virginie HENNING	Marie CARISSIMO
----	------------------	-----------------

Représentant de l'ordre des Sages-Femmes

34	Alice LEJEUNE	Armelle BOUCHER
----	---------------	-----------------

Collège 2 : Usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé**a) Représentants des usagers des associations agréées (cf. article L. 1114-1)**

35	Brahim KROUCHI - UFC Que Choisir HDF	Jean-Luc QUENNELLE - UFC Que Choisir HDF
36	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
37	Bernard COLAS - UNAPEI	Anny PIGNIGNOLI - UNAPEI
38	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
39	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
40	Jean-Marc DE LIMA - FNAR	Jean-PERROT - FNATH

b) Représentants des associations de personnes en situation de handicap ou des associations de retraités et personnes âgées

41	Gisèle RIGAUT - CDCA de l'Aisne - PA	CDCA de l'Aisne – PA <i>En attente de désignation (nouveau)</i>
42	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
43	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
44	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

Collège 3 : Collectivités territoriales ou leurs groupements**a) Conseiller régional**

45	Eric DONNAY	Christophe COULON
----	-------------	-------------------

b) Représentant du conseil départemental de l'Aisne

46	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

c) Représentant des services départementaux de protection maternelle et infantile

47	<i>En attente de désignation</i>	Caroline PILON, Cheffe de service PMI
----	----------------------------------	---------------------------------------

d) Représentants des communautés mentionnées aux articles L.5214-1, L.5215-1, L. 5216-1, L.5217-1 ou L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

48	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois
49	Carole DEVILLE-CRISTANTE - GrandSoissons Agglomération	<i>En attente de désignation</i>

e) Représentants des communes

50	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve
51	Christian VANNOBEL - Maire de Sissonne	Carole RIBEIRO - Maire de Couvron et Aumencourt

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

a) Représentant de l'Etat

52	Carine ROUSSEL – Sous-préfète de Soissons (nouveau)	Luc RENARD – DDETS (nouveau)
----	--	------------------------------

b) Représentants des organismes de sécurité sociale

53	Jeanne-Marie LEGRAND - MSA de Picardie	Philippe CANIVET - CAF de l'Aisne
54	Alain ARNEFAUX - CPAM de l'Aisne	Delphine MERMER - CARSAT

Collège 5 : Personnalités qualifiées

55	Jean-Claude SIMON (Mutualité française)	<i>Pas de suppléance</i>
56	Jean-François BOUTELEUX	<i>Pas de suppléance</i>

Parlementaires :

Les 5 députés et les 3 sénateurs du département de l'Aisne



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Arrêté n° 2026-008 SDSG modifiant l'arrêté n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 fixant la composition nominative des formations spécialisées du Conseil Territorial de Santé de l'Aisne

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France – M. Gilardi (Hugo) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France n° 2022-034 SDSDU du 3 juin 2022 modifié fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'ARS Hauts-de-France n° 2022-051 SDSDU du 12 septembre 2022 modifié fixant la composition nominative des formations spécialisées du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 29 janvier 2026 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les modifications du règlement intérieur du conseil territorial de santé de l'Aisne approuvées en date du 17 mars 2023 ;

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de l'Aisne ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° 2022-051 SDDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit :

Vice-présidence de la commission territoriale en santé mentale :

Laurence BOURGEOIS n'assume plus la fonction de Vice-présidente de la commission territoriale en santé mentale du CTS de l'Aisne. A ce titre, elle n'est plus membre de droit du bureau.

Vice-présidence de la commission territoriale des usagers :

Laurence BOURGEOIS n'assume plus la fonction de Vice-présidente de la commission territoriale des usagers du CTS de l'Aisne. A ce titre, elle n'est plus membre de droit du bureau.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2022-051 SDDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la Commission territoriale en santé mentale (CTSM) est modifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

1b : Kaddour SAHLI, NEXEM, titulaire

1c : Murielle HYACINTHE, suppléante de Caroline PAUWS, est supprimée de la composition de cette commission.

Au titre du collège 2 :

Laurence BOURGEOIS est supprimée de la composition de cette commission.

Article 3 - L'article 3 de l'arrêté n° 2022-051 SDDSDU du 12 septembre 2022 modifié susvisé fixant la composition de la formation spécifique organisant l'expression des usagers (commission territoriale des usagers) est modifié comme suit :

Au titre du collège 1 :

Aurélie ANTOINE, Les Francas de l'Aisne, suppléante de Stéphanie CORMIER, en remplacement de Daniel COPPIN.

Au titre du collège 2 :

Laurence BOURGEOIS est supprimée de la composition de cette commission.

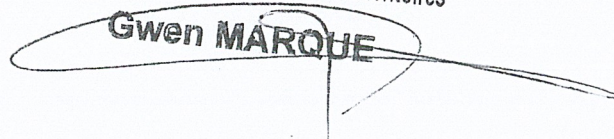
Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 – Le directeur de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 6 mars 2026

Pour le Directeur général et par délégation,
Le directeur de la stratégie et des territoires,
Le directeur de la Stratégie et des Territoires

Gwen MARQUE



Gwen Marqué

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE

Composition du bureau

Tableau de composition

Membres de droit :

1	Présidence	Missions assurées par le Vice-Président
2	Vice-président	Christian VANNOBEL
3	Président de la commission territoriale en santé mentale	Djoudi NAIT AMARA
4	Vice-président.e de la commission territoriale en santé mentale	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
5	Président de la commission territoriale des usagers	Philippe DAIN
6	Vice-présidente de la commission territoriale des usagers	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

7	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne - Prémontré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
8	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephese (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
9	Charles GODDAERT	<i>En attente de désignation</i>
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Au titre du collège 2 :

11	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
----	---	--------------------------------------

Au titre du collège 3 :

12	Yann ROJO	Michèle FUSELIER
----	-----------	------------------

Au titre du collège 4 :

13	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
----	----------------------------------	----------------------------------

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE
Commission territoriale en santé mentale
Tableau de composition

Président : Djoudi NAIT AMARA

Vice-présidente : *En attente de désignation (nouveau)*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	Laurent BARRET - EPSMD de l'Aisne – Prémontré (FHF)	Christophe BLANCHARD - Centre Hospitalier de St Quentin (FHF)
2	Djoudi NAIT AMARA - Président CME de l'EPSMD de l'Aisne (FHF)	<i>En attente de désignation</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L.312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes en situation de handicap

3	Jérôme PASSICOUSSET - Groupe Ephase (GEPSo)	Edwige DECOMBLE - AED Sissonne (URIOPSS)
4	Kaddour SAHLI – Association AEI Tergnier (NEXEM) (nouveau)	Frédéric HYACINTHE - APEI les 2 Vallées (NEXEM)

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	Caroline PAUWS - SATO Picardie	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>
---	--------------------------------	--

d) Représentants les professionnels de santé libéraux

6	Aimeric LEFETZ – URPS Médecins Libéraux	Christine SCHLICK-LEFETZ– URPS Médecins Libéraux
7	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes

e) Représentant des internes en médecine

8	Julien MONJE – SAPIR-IMG	Jérôme DELÉCRIN – BIP
---	--------------------------	-----------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	Claire INGELAERE - MSP la Faiencerie de Sinceny (FEMAS HDF)	Laura DUQUENNE - MSP la Faiencerie de Sinceny
10	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Céline CHERY - FNEHAD	Louis TEYSSIER - FNEHAD
----	-----------------------	-------------------------

h) Représentant de l'ordre des médecins

12	Damien LECUYER	Emmanuelle LECUYER
----	----------------	--------------------

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
14	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
15	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
16	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	<i>En attente de désignation</i>	Caroline PILON, Cheffe de service PMI
18	Olivier CAMBRAYE, Communauté de Communes Thiérache du Centre	Béatrice BERTEAUX, Communauté d'agglomération du Saint Quentinnois
19	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
21	Jeanne-Marie LEGRAND – MSA de Picardie	Philippe CANIVET – CAF de l'Aisne

Parlementaires : Pascale GRUNY, Sénatrice

CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DE L' AISNE
Commission territoriale des usagers
Tableau de composition

Président : Philippe DAIN

Vice-Présidente : *En attente de désignation (nouveau)*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	<i>En attente de désignation</i>	<i>En attente de désignation</i>
2	Stéphanie CORMIER - CPIE de l'Aisne	Aurélié ANTOINE - Les Francas de l'Aisne (nouveau)
3	Vincent MOREAU - URPS Masseurs Kinésithérapeutes	<i>En attente de désignation</i> URPS Sages-Femmes

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Frédéric BORTOLI - UDAF de l'Aisne	Christine FOREST - UDAF de l'Aisne
5	<i>En attente de désignation (nouveau)</i>	Michèle CHEVALLIER - UNAFAM
6	Isabelle CLUET - APAJH	Michel VEREPT – Fibromyalgie SOS
7	Didier DEPOND - CDCA de l'Aisne - PA	Jean-Bernard LACHAMBRE - CDCA de l'Aisne - PA
8	Marie-Christine PHILBERT - CDCA de l'Aisne - PH	Bruno WOZNIAK - CDCA de l'Aisne - PH
9	Philippe DAIN - CDCA de l'Aisne - PH	Sophie VELY - CDCA de l'Aisne - PH

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	Eric DONNAY – Conseil régional	Christophe COULON - Conseil régional
11	Martine BRICOT - Maire de Pancy Courtecon	Alain LORAIN - Maire de La Selve

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Alain ARNEFAUX – CPAM de l'Aisne	Delphine MERMER - CARSAT
----	----------------------------------	--------------------------



La Conseillère d'Etat,
Présidente

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1er : l'arrêté du 23 juin 2025 est modifié ainsi qu'il suit : sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France :

Représentants du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes :

Assesseurs titulaires :

- Dr Marc BEVE
- Dr Régis MERESSE

Assesseurs suppléants :

- Dr Marie Noëlle BRACQ
- Dr Elise DELAFONTAINE
- Dr Rémi de SAINT STEBAN
- Dr Camille GHESQUIER
- Dr Clotilde GROSGEORGE
- Dr Xavier HEGO
- Dr Marie-Clotilde PREVOST

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- Dr Nancy HUBSCHER, chirurgien-dentiste-conseil – Direction médicale régionale de la région Ile de France

Assesseeurs suppléants :

- Dr Sacha BAROUKH, chirurgien-dentiste-conseil – Direction médicale régionale de de la région Ile de France ;
- Dr Anne-Sophie GOSSELIN, chirurgien-dentiste-conseil – Direction médicale régionale de la région Grand-Est ;
- Dr Michèle DIAZ, chirurgien-dentiste-conseil – Direction médicale régionale de la région Ile de France ;
- Dr Sébastien VIOLE, chirurgien-dentiste-conseil – Direction médicale régionale de la région Ile de France.

Représentants du régime de protection sociale agricole :**Assesseeur titulaire :**

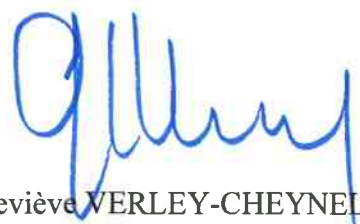
- Dr Armelle BOUVIEZ, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole Alpes
Vaucluse

Assesseeurs suppléants :

- Dr Pierre-Yves CHAUX, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole
Bourgogne ;
- Dr Marie LECHARDOY, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole
Haute Normandie.
- Dr Charlène GRATIAUX, chirurgien-dentiste conseil – Mutualité sociale agricole
Marne Ardennes Meuse.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 17 mars 2026



Geneviève VERLEY-CHEYNEL



La Conseillère d'État,
Présidente de la cour

Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 145-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2013-547 du 26 juin 2013 relatif à l'organisation et au fonctionnement des juridictions du contentieux du contrôle technique des professions de santé ;

Vu les désignations faites par le Conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés et le Régime de protection sociale agricole ;

ARRETE

Article 1^{er} : l'arrêté du 18 juin 2024 est modifié ainsi qu'il suit. Sont nommés assesseurs de la section des assurances sociales de la chambre disciplinaire de première instance de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France :

Représentants du conseil régional de l'ordre des infirmiers :

Assesseurs titulaires :

- Mme Anaïs LEMAIRE,
- M. Patrick BLOND.

Assesseurs suppléants :

- Mme Isabelle GUYARD,
- M. Olivier PERRIN.
- M. Loïc GABY,
- M. Christophe GEMZA.

Représentants des organismes d'assurance-maladie du régime général :

Assesseur titulaire :

- M. André ADDA, médecin conseil – direction régionale de service médical de la région Ile de France,

Assesseurs suppléants :

- M. Philippe BOTHNER, médecin conseil – direction régionale du service médical de la région Nord-Est,
- Mme Betty LIEGEOIS, médecin conseil - direction régionale du service médical de la région Nord-Est.

Représentants du régime de protection sociale agricole :

Assesseur titulaire :

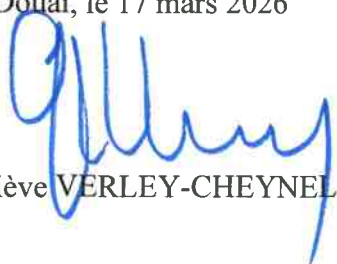
- Dr Olivier LE GAL, médecin conseil – Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

Assesseurs suppléants :

- Dr Catherine RICHARD, médecin conseil chef – Mutualité sociale agricole Languedoc.
- Dr Laurence VANDOORNE, médecin conseil chef service - Mutualité sociale agricole Côtes Normandes

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au conseil régional de l'ordre des infirmiers des Hauts-de-France, à la Caisse nationale d'assurance maladie et à la Mutualité sociale agricole et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France.

Fait à Douai, le 17 mars 2026



Geneviève VERLEY-CHEYNEL